

ÉLECTIONS TPE - 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

**GARDIEN, CONCIERGE ET
EMPLOYÉS D'IMMEUBLE**

**#JE
VOTE
CGT**



Petites
Entreprises



3 RAISONS DE VOTER CGT

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE !

Même s'il n'existe toujours pas d'instance représentative du personnel dans les entreprises de moins de 11 salarié-es, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte aussi :

- 1 Au niveau régional et pour les prud'hommes ;
- 2 Au niveau de la branche professionnelle et de votre convention collective ;
- 3 Au niveau interprofessionnel et national.

1 Pour se défendre avec un syndicat reconnu

Pour l'efficacité. Première organisation représentative dans les très petites entreprises (ou TPE, moins de 11 salarié-es), la CGT est aussi présente dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Pour la proximité. Les conseiller-es des salarié-es CGT sont disponibles via des permanences pour vous accompagner selon votre métier et votre situation. Voir la liste de nos unions locales sur cgt.fr, rubrique « La CGT près de chez vous ».

Pour la visibilité. Dans les batailles contre le report de l'âge de départ à la retraite, la CGT a toujours fait preuve de sa détermination à n'accepter aucun recul de nos droits. Dans le même temps, la CGT signe souvent des accords, à la seule condition qu'ils permettent de faire progresser la situation des salarié-es.

2 Pour mieux vivre de son travail

Pour que tous les salaires soient indexés sur l'inflation, comme l'est le Smic. Nous pensons aussi qu'il faut augmenter le salaire minimum et reconnaître toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.

Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.

Pour les mêmes droits dans les petites que dans les grandes entreprises, que ce soit en matière de formation, d'accès à des activités sociales et culturelles, ou de départs anticipés à la retraite – notamment pour les métiers pénibles.

3 Pour travailler mieux, moins et autrement

Pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui passe forcément par une autre organisation du travail sans management autoritaire, par une réduction du temps de travail, des services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), et un retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Si nous sommes organisé-es avec la CGT, c'est parce qu'il faut se rassembler pour peser sur les choix qui nous concernent – à commencer par nos droits et nos conditions de travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professions techniques et intermédiaires et l'encadrement sont aussi organisés dans la CGT pour que les problématiques et besoins spécifiques de ces catégories soient entendus. L'Union générale des Ingénieur-es, cadres et technicien-n(es) (ugictcgt.fr) revendique entre autres le droit au télétravail de manière encadrée, le droit à la déconnexion, le droit de refus et d'alternative dans les prises de décision, le respect du temps de travail et des qualifications.

VOIR CGT-TPE.FR

**Petite ou grande entreprise, vous avez des droits !
Inscrivez-vous ici
pour télécharger anonymement
et gratuitement des fiches pratiques
de vos droits.**



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



25 novembre au 9 décembre 2024

LES DIFFICULTÉS DE NOTRE PROFESSION

Le cadre légal

Si nous sommes salarié-es d'une copropriété, c'est un syndic qui exerce tous les attributs de l'employeur. De l'embauche au licenciement, en passant par les tâches que nous devons effectuer, notre interlocuteur reste le syndic de copropriété.

Ce dernier, bien qu'il soit responsable des erreurs ou des procédures abusives qu'il peut exercer à notre rencontre, n'est jamais condamné. Ce système qui déresponsabilise les syndics conduit à de nombreuses dérives – dont bien souvent nous subissons les conséquences.

• *Pour limiter les abus, la CGT propose que les syndics de copropriété soient coresponsables en cas de rupture de contrat ou d'accident du travail par exemple.*

La disponibilité et la charge

Une autre des particularités de notre profession, c'est que nous disposons d'un logement de fonction. La frontière entre vie privée et vie professionnelle est donc souvent une source de problèmes. Corvéables à merci, 24 heures sur 24, ça, il n'en est pas question. Pire encore, lorsque notre contrat est rompu, nous perdons ce logement de fonction. Dans les grandes villes où les loyers du privé sont totalement exorbitants, impossible de trouver un nouveau logement.

• *Avec la CGT, nous souhaitons être public prioritaire pour l'accès au logement social.*

L'explosion des ventes en ligne nous amène également à réceptionner une quantité importante de colis, parfois de valeur, alors que rien ne nous y oblige. Cette situation crée parfois des crispations avec les copropriétaires, ce qui dégrade nos conditions de travail.

POUR NOS DROITS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Une meilleure reconnaissance de notre métier

Les copropriétés ont de plus en plus tendance à externaliser nos tâches pour réduire les coûts et récupérer l'espace dédié à notre logement de fonction et à notre loge. La CGT revendique le maintien d'emploi de tou-ttes les gardien-nes et employé-es d'immeuble.

C'est une erreur majeure de nous considérer comme un coût, ceux qui ont fait ce choix contribuent à déshumaniser les copropriétés et parfois les quartiers. Nous sommes utiles socialement – c'est la seule donnée qui devrait être prise en compte. La CGT revendique que les employé-es d'immeuble logé-es soient considéré-es comme des gardien-nes à part entière !

Avec la CGT, nous sommes entendu-es et nos revendications sont portées au niveau de la branche professionnelle. Pour continuer à faire avancer notre profession, à nous de faire le choix d'un syndicalisme capable de concilier la capacité de négocier notre convention collective, avec la réponse à nos interrogations et nos problèmes du quotidien.

Rompre l'isolement et défendre nos droits

Nous ne pouvons effectivement pas échapper aux politiques de régression sociales engagées depuis des décennies. Les politiques d'austérité, la casse du droit du travail et de notre système de protection sociale, c'est aussi notre affaire. Alors en choisissant le vote CGT, on participe à la mobilisation de tous les travailleurs pour le progrès social.

LA CGT OBTIENT DES RÉSULTATS

Grâce à l'action de **la CGT, première organisation représentative des employé-es et gardien-nes d'immeubles**, nous avons obtenu des améliorations sensibles de notre convention collective largement dérogoatoire au Code du travail et aux règles applicables aux salarié-es des entreprises.

Nous bénéficions désormais d'un **régime de prévoyance** et de santé pour nous aider à faire face aux accidents de la vie et à prendre soin de notre santé.

C'est grâce à la CGT que les **congés payés** continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie. La CGT a en effet saisi la justice pour forcer la France à se mettre en conformité avec le droit européen.

C'est grâce à la CGT que vous pouvez accéder à des **activités sociales et culturelles** via le réseau CEZAM, acteur de l'économie sociale et solidaire. Désormais, la carte CEZAM est incluse dans votre adhésion.

CGT service à la personne

18, avenue PARMENTIER
75011 PARIS

01 42 40 36 90

contact@respecgt.fr



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

